

**Compte rendu sommaire**  
**Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 12 JUILLET 2010**  
**au siège 34 Grand'Rue à Rombas**

---

Sous la présidence de Monsieur FOURNIER

L'an DEUX MILLE DIX, le douze du mois de JUILLET à 18H30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 28 JUIN 2010.

Présents : MM. FOURNIER, DIEDRICH (à partir du point 2.1), DROUIN, WATRIN, MATELIC, MULLER, CORRADI, SERREDSZUM, HALTER, ARGUELLO, SCHWEIZER et PIERON.

Membres ayant donné procuration :  
M. VOLLE à M. MATELIC

Absent excusé : M. ZIMOGH et M. DIEDRICH (au point 1.1)

Absent : néant

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et FELLY et Mme D'AMATO.

---

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

## **1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **1.1 DB 2010-43 - Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » - Cession d'un terrain à la SCI « 7A » – Compromis de vente.**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de céder à la S.C.I. « 7A », domiciliée à VALLEROY (54910) 105, Avenue Charles de Gaulle, ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire, une parcelle de terrain située sur le Parc d'Activités Communautaire « Belle Fontaine » à CLOUANGE et cadastrée comme suit :

BAN DE CLOUANGE

Section 6 n° 130/35 d'une superficie de 2 660 m<sup>2</sup>

- FIXE le prix de cette cession au prix bilan de la Z.A.C. soit 23,00 € HT le m<sup>2</sup>, ce prix étant conforme à l'estimation de la Brigade Régionale Foncière (Département Domaines) en date du 1er juillet 2010,

- AUTORISE le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente, à passer à cet effet avec la S.C.I. « 7A » ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire.

## 2. LOGEMENT ET CADRE DE VIE

### 2.1 DB 2010-44 - Mise en œuvre de la procédure en vue de l'élaboration d'un nouveau P.L.H – Choix du Bureau d'Etudes

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 2 abstentions :

- RETIENT l'offre présentée par le Bureau d'Etudes « SEMAPHORES » à PARIS, pour l'élaboration du nouveau Programme de l'Habitat de la Communauté de commune du Pays Orne Moselle, pour un coût H.T. de 49.025 € soit un coût TTC de 58.633,90 €
- et AUTORISE le Président à signer le marché passé à cet effet, et à solliciter toutes les subventions pouvant être attribuées pour l'élaboration de ce nouveau P.L.H.

### 2.2 DB 2010-45 - Opération Ravalement de façades - Versement de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de procéder au versement de la subvention à divers particuliers dans le cadre de « l'Opération Ravalement de façades » pour un montant total de 5 964,00 € TTC.

### 2.3 DB 2010-46 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - Versement de subventions.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de procéder au versement des subventions à divers particuliers dans le cadre de « l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat » pour un montant total de 7 128,45 € TTC.

### 2.4 DB 2010-47 – Opération « Pass Foncier » - Versement de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder au versement des subventions à divers particuliers dans le cadre de « PASS FONCIER » pour un montant total de 26 500 € TTC.
- AUTORISE le Président à signer les conventions à passer avec les bénéficiaires.

### 2.5 DB 2010-48- Convention de partenariat avec le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (C.L.L.A.J.) – Modification

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- RETIENT le scénario N°2, maintien de deux permanences mensuelles au siège de la CCPOM (soit 24 permanences/an) et organisation d'une permanence supplémentaire, tous les mois et demi environ dans un des trois autres territoires de la CCPOM (9 permanences supplémentaires/an, soit 3 permanences annuelles sur chacun des 3 autres territoires),

Soit, pour une année civile, 33 permanences.



Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec
2 Perm CCPO M											
1 perm territoire A	1 perm territoire B	1 perm territoire C	1 perm territoire A	1 perm territoire B	1 perm territoire C	1 perm territoire A	1 perm territoire B	1 perm territoire C	1 perm territoire A	1 perm territoire B	1 perm territoire C

Le coût annuel, pour la mise en œuvre de ce scénario, serait de 5.200 €/an.

- AUTORISE le Président à signer un avenant à la convention passée avec le CLLAJ pour la mise en œuvre de permanences délocalisées.

### **3. AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

#### **3.1 DB 2010-49- Convention de partenariat avec l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (A.G.U.R.A.M.) – Renouvellement**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de poursuivre le partenariat engagé avec l'Agence d'Urbanisme d'Agglomération de Moselle
- ADOPTE le programme partenarial 2010, à savoir :
  - o Réalisation de l'observatoire du logement N°5,
  - o Observation économique du territoire (évolution à définir),
  - o Assistance technique en matière d'environnement: définition des indicateurs utiles au territoire, méthodologie pour une information aux collectivités en matière d'urbanisme durable, et notamment sur la sensibilisation aux économies d'énergie et à l'urbanisme durable,
  - o Assistance technique en terme de diagnostic du foncier, (à définir, en lien avec la convention-cadre EPFL, en prolongement du travail effectué par l'agence en 2008),
  - o Assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de suivi du PLH.
- FIXE la participation financière à verser par la CCPOM dans le cadre de ce partenariat à 65 000,00 €.

### **4. INFORMATION ET COMMUNICATIONS**

Le Président donne communication des différents tableaux de bord, à savoir :

- Tableau de bord d'activités au 30/06/2010
- Tableau de bord financier au 30/06/2010
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 30/06/2010
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 30/06/2010
- Tableau de bord « O.P.A.H. » au 30/06/2010
- Tableau de bord « Pass Foncier » au 30/06/2010
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 30/06/2010

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h45.

**Rombas, le 13/07/10**

**Affiché le 19/07/10**

**Le Président**



**Lionel FOURNIER**